

Résumé :

Je vous sou mets :

1. Le projet de décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)
3. Les admissions en non-valeur

Pour l'essentiel :

- Il n'y a pas de modification concernant la 1^{ère} commission
- En fonctionnement, cette DM consiste en l'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 891 964 € notamment pour rembourser un trop-perçu sur les fractions de TVA 2023 (850 964 €).
Ces dépenses sont en partie compensées par une partie de la diminution de la participation à Pyrénia (-380 000 €) et par une augmentation de certaines de nos recettes suite aux notifications de l'Etat (305 409 €)
- En investissement, cette DM est marquée par une augmentation de dépenses de 158 209 € pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat et l'inscription d'une aide remboursable de 200 000 € pour le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi.
Ces dépenses sont en partie compensées par l'inscription d'un premier acompte d'une subvention de l'Etat (104 880 €) pour la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).
- L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€.
L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.

La DM1 s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 305 409 €
- En investissement à 104 880 €

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses 410 289		Recettes 410 289	
Fonctio. 305 409	Crédits nouveaux	891 964	Ajustement de recettes	305 409
	Ajustement de dépenses	-190 000		
	Virements internes à la section	0		
	Augmentations prévisionnelles	-396 555		
	Virement de section	0		
Invest. 104 880	Crédits nouveaux	358 209	Virement de section	0
	Restitution de crédits	0	Ajustement de recettes	104 880
	Virements internes à la section	0		
	Travaux d'urgence	-253 329		

L'ensemble des mouvements de crédits détaillés ci-après sont retracés dans le tableau d'équilibre, en annexe 1.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 932 800	0	5 932 800	
Investissement	18 466 261	0	18 466 261	
Total	24 399 061	0	24 399 061	

En 2^{ème} commission, cette DM consiste uniquement à inscrire une recette d'investissement concernant l'action de mise en tourisme dans le cadre du plan de développement de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du pic du Midi, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Une subvention de l'Etat qui avait été notifiée en décembre 2022 a fait l'objet d'un premier versement d'acompte de 30%, soit 104 880 € en avril 2024.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	22 175 398	-190 000	21 985 398	-0,9 %
Investissement	58 995 768	0	58 995 768	
Total	81 171 166	-190 000	80 981 166	-0,2 %

En 3^{ème} commission, cette DM consiste d'une part, à réajuster les calendriers de travaux par des virements qui s'équilibrent entre eux et d'autre part, à diminuer notre participation au Syndicat mixte Pyrénia.

➤ **Routes et mobilités (DRM) :**

Lors du comité syndical de Pyrénia du 11 mars 2024, la SPLAR (société pyrénéenne locale aéroportuaire régionale) a revu la participation de ses membres. Pour le Département, il s'agit d'ajuster à la baisse ses participations 2024 de :

- 380 000 € en fonctionnement pour la ramener à près de 0,7 M€ ;
- 357 000 € en investissement pour la ramener à près de 1,4 M€.

En fonctionnement, je vous propose qu'une partie de ces crédits (190 000 €) vienne financer par virement interne :

- L'entretien et à la réparation de voirie pour 65 000 € ;
- La régularisation des locations de longue durée de véhicules, pour 125 000 € au total pour 2022 et 2023. En effet, depuis 2022, la société ARVAL émettait des factures erronées et celles-ci étaient donc systématiquement rejetées. En 2024, cette société a enfin corrigé puis présenté l'ensemble de ses factures. Elles sont en cours de vérification par nos services et devraient donc pouvoir être payées cette année.

En investissement, je vous propose :

- de diminuer de 357 000 € la participation à Pyrénia pour la SPLAR ;
- de repositionner ce même montant sur les travaux de réparation de la côte d'Osmets (RD632) et de la route d'accès au Col du Soulor (RD918) rendus nécessaires suite aux intempéries de ce début d'année.

➤ **Collèges, bâtiments et numérique :**

Il s'agit de tenir compte de l'évolution des calendriers des travaux d'un certain nombre d'opérations. L'ensemble de ces mouvements est neutre budgétairement.

- Subventions d'équipements sportifs collèges (AP EDUCATION 2020-1) : augmentation de 83 000 € en AP et en CP

Je vous propose d'ajuster les crédits de subventions pour les travaux dans les gymnases situés sur les communes de Loures-Barousse, Luz Saint Sauveur et Trie sur Baïse. Ce qui entraîne une augmentation de 83 000 € en AP et en CP 2024.

- Bâtiments éducation (AP INFBATDPTX 2020-1) :

- Collèges grosses réparations

Je vous propose d'avancer 80 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 pour les nouveaux travaux à effectuer dans les logements de fonction des collèges dans le cadre des prochains mouvements des personnels de direction.

- Collège Bagnères réhabilitation

Je vous propose d'avancer 50 000 € des CP 2028 de l'enveloppe grosses réparations vers les CP 2024 en raison du nouveau chiffrage de l'opération (réhabilitation des sanitaires élèves).

- Collège Loures-Barousse réhabilitation

Je vous propose de reporter 80 000 € des CP 2024 vers les CP 2028 et d'ajuster les CP jusqu'en 2027 au vu du décalage du planning des travaux.

- Collège Saint-Laurent extension de classe

Je vous propose d'avancer 24 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 afin d'initier la 1^{ère} phase d'étude et de réajuster les CP jusqu'en 2028.

- Collège Voltaire réhabilitation

Je vous propose d'avancer 150 000 € des CP 2026 et 100 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 de l'enveloppe grosses réparations pour les travaux de dépollution du sous-sol du collège Voltaire.

- Bâtiments routes (AP INFBATDPTX 2020-3) :

- Bâtiments routes photovoltaïques

Je vous propose une augmentation de 120 000 € en AP et en CP 2024 suite au démarrage des travaux de photovoltaïque sur l'agence des routes de Lourdes.

- Bâtiments sociaux (AP INFBATDPTX 2020-6) :

- Etudes bâtiments sociaux et grosses réparations sur les bâtiments sociaux

Je vous propose de virer 25 000 € de l'enveloppe études vers l'enveloppe bâtiments sociaux grosses réparations.

▪ Bâtiments Escaladieu (AP 3BATESC 2014-1) :

- Abbaye de l'Escaladieu phase2/toiture salle voûtée

Je vous propose une augmentation de 7 000 € en AP et en CP 2024 afin de permettre le paiement des révisions de prix jusqu'à la fin du marché.

▪ Bâtiments administratifs (AP INFBATDPTX 2020-11) :

- Bâtiments administratifs gros entretiens/grosses réparations

Je vous propose d'avancer 50 000 € de 2028 à 2024 pour intégrer des travaux qui n'étaient pas prévus initialement.

- Réaménagement du parking de l'Hôtel du Département,

Je vous propose de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.

- Bâtiment ADAC réaménagement

Je vous propose de reporter 50 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.

▪ Informatique hors collège (AP MOYGEN 2020-1) :

- Etudes pour acquisition matériels logiciels

Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 en raison du décalage de certains projets (système d'archivage électronique et remplacement du logiciel de gestion du temps des agents).

- Données et archivage électronique

Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 car la totalité des commandes prévues initialement ne sera pas effectuée.

- Equipement informatique

Je vous propose de reporter 70 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite au renvoi de certains projets sur 2025 après le développement et le remplacement au cours du 1^{er} semestre 2024 de l'outil extranet de la collectivité.

- Acquisitions matériels outillages

Je vous propose de reporter 40 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à une révision à la baisse du prix du remplacement de la presse offset de l'imprimerie et de la prolongation de la durée de vie d'autres matériels.

- Travaux infrastructures informatiques

Je vous propose de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à l'ajournement de l'installation du Wifi dans différents sites du Département.

- Informatique collèges (AP EDUCATION 2020-2) :

- Collèges logiciels licences

Je vous propose de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning d'acquisition de logiciels pour les collèges.

- Travaux courants faibles dans les collèges

Je vous propose de reporter 30 000 € des CP 2024 vers les CP 2026 au vu du décalage du planning des travaux visant à remplacer du matériel et à installer des rocares fibres entre les sous-répartiteurs d'un même collège.

- Cybersécurité (MOYGEN 2023-1) :

Suite aux difficultés rencontrées lors de la phase 1 d'installation du boîtier « extranet », la phase 2 d'acquisition et d'installation de logiciels et licences nécessaires à la cybersécurité doit être décalée sur 2025. Je vous propose de reporter les CP comme suit :

- 80 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cybersécurité équipement informatique)
- 44 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cyber sécurité licences logiciels)

4^{ème} commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 727 761	41 000	5 768 761	0,7 %
Investissement	2 615 760	158 209	2 773 969	6 %
Total	8 343 521	199 209	8 542 730	2,4 %

En 4^{ème} commission, cette DM consiste à augmenter le fonds d'animation cantonal (en fonctionnement) et l'aide aux propriétaires privés (en investissement).

En fonctionnement, je vous propose d'augmenter le fonds d'animation cantonal (FAC) de 41 000 €.

En investissement, au regard des demandes de versement des subventions aux propriétaires privés, je vous propose, sur l'AP « Logements particuliers 2021-2026 », d'avancer 158 209 € des CP 2026 et 2027 vers les CP 2024.

5^{ème} commission - Finances, ressources humaines, numérique

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	112 356 014	454 409	112 810 423	0,4 %
Investissement	75 375 306	-53 329	75 321 977	-0,1 %
Total	187 731 320	401 080	188 132 400	0,2 %

En 5^{ème} commission, cette DM consiste, en fonctionnement, à ajuster certaines recettes au regard des notifications reçues et à inscrire les crédits nécessaires au remboursement du trop-perçu sur les fractions de TVA 2023. En investissement, je vous propose d'inscrire une aide remboursable pour le syndicat mixte pour la valorisation du pic du Midi.

Fonctionnement

Recettes

Suite aux notifications reçues des services de l'Etat en mars et en avril 2024, je vous propose d'actualiser les recettes suivantes :

- Dotation de compensation réforme de la taxe professionnelle : + 20 818 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : + 166 809 €
- Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale : + 17 838 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation forfaitaire : - 299 034 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de péréquation : + 492 866 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de compensation : - 93 888€

Au final, ces différents ajustements entraînent une augmentation des recettes de 305 409 €.

Dépenses

Les fractions de TVA qui viennent compenser la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021 et celle de la CVAE à compter de 2023 bénéficient de la dynamique de la TVA de l'année en cours. Cette dynamique et le montant définitif de la TVA nationale ne sont connus qu'au printemps de l'année suivante. Pour 2023, le produit perçu par le Département sur une estimation d'une dynamique de TVA de 3,7% par rapport à 2022 s'est élevé à 97,7 M€. Il s'avère que cette dynamique, dont nous n'avons eu connaissance que début mai, n'est finalement que de 2,8% pour un produit qui aurait dû être de 96,8 M€. L'Etat nous a donc versé 850 964 € en trop en 2023 et nous devons prévoir le remboursement de ce trop perçu en 2024.

Investissement

Dépenses

Aide remboursable au syndicat mixte du pic du Midi :

Le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi a réalisé de 2017 à 2019 un programme d'investissements significatif de 4 741 966 € afin de refondre les espaces de visite de la gare de départ du téléphérique au sommet. Une subvention de 50 % au titre du programme opérationnel interrégional (POI) du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020, soit 2 370 983 €, lui a été attribuée dans ce cadre au sein d'un plan de financement mobilisant également l'Etat, la Région et le Département. A l'issue des travaux en décembre 2020, le versement du solde de la subvention a été sollicité et en février 2024, le syndicat est informé que 886 787 € ne lui seront pas versés, certaines dépenses n'ayant au final pas été reconnues comme éligibles.

Aussi, le syndicat sollicite ses deux principaux membres afin de l'accompagner dans le redressement de sa situation avec de la part :

- de la Région Occitanie, une subvention exceptionnelle de 100 000 € et une aide remboursable de 200 000 € ;
- du Département, une aide exceptionnelle d'investissement remboursable de 200 000 € pour la refonte des espaces de visite.

Je vous propose donc d'inscrire 200 000 € au budget. La décision individuelle d'accorder cette aide sera soumise à la prochaine Commission permanente.

Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :

- En AP : + 185 620 €
- En CP 2024 : + 158 209 €

L'AP DDL / Service sport, jeunesse et vie associative, AP 2023/1 projet jeunesse est à clôturer suite à la non reconduction du festival 65^{ème} avenue en 2024.

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiés par la DM.

3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

Une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouvrés, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour **36 778 €**. La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2016	1	1 874 €
2020	1	227 €
2021	6	4 213 €
2022	15	6 617 €
2023	21	23 847 €